

# FICHE DE CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

## MANDAT 2018-2020

(À REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT.E)

ÉCOLE / COLLÈGE :	
CLASSE :	
NOM :	PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE 1 :	
ADRESSE 2 :	

### MES IDÉES POUR LA VILLE DE VIENNE ET SES HABITANTS SONT :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je déclare être candidat.e à l'élection du Conseil Municipal d'Enfants (CME) de Vienne pour le mandat 2018-2020. Je m'engage à présenter aux électeurs mes idées sur une affiche format A3 et au Conseil municipal d'Enfants si je suis élu.e.

Si je suis élu.e, je m'engage pour deux années consécutives à :

- Assister aux réunions du CME
  - Séances plénières (deux par an) transport assuré par la famille
  - Commissions de travail (une fois par mois) transport assuré par la mairie
- Être le relais entre le CME et mes camarades à l'école ou au collège

Fait à ....., le.....

Signature du candidat



# AUTORISATION PARENTALE

2018 - 2020

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal d'Enfants (CME) de la Ville de Vienne. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné.e (nom, prénom) : .....

Domicile (si les parents sont séparés, précisez les 2 adresses de l'enfant) : .....

Téléphones : Mère.....Père.....

Mail : Mère .....

Mail : Père .....

Représentant.e légal.e de l'enfant (nom, prénom) : .....

- Autorise, après avoir lu les informations contenues dans la plaquette du CME, mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal d'Enfants
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre des activités du CME, sur tous les supports de communication de la Ville de Vienne.

## Dans le cas où il (elle) serait élu(e) :

- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CME : commissions, séances plénières, cérémonies officielles, rencontres à thèmes, visites et à se rendre aux commissions du CME (en minibus, taxi ou pedibus) accompagné d'un animateur de la Ville de Vienne.
- Les commissions auront lieu en accord avec les chefs d'établissements sur le temps scolaire (une heure et demie par mois). La Ville de Vienne prendra en charge le transport depuis l'école ou le collège jusqu'au lieu de réunion ainsi que le retour. Pour les autres rencontres qui se dérouleront en dehors du temps scolaire, chaque famille assurera le transport aller-retour de son enfant
- M'engage à prévenir le BIJ (04 74 78 31 73 / [cme@mairie-vienne.fr](mailto:cme@mairie-vienne.fr)) en cas d'absence de mon enfant. Au bout de trois absences non justifiées, le coordonnateur du CME prendra contact avec vous pour en connaître les raisons. Si aucune solution n'est trouvée, le conseiller sera considéré comme démissionnaire et se verra démis de ses fonctions. Il sera tenu de formuler sa décision par écrit à M. le Maire.
- Autorise mon enfant et moi-même à recevoir les informations relatives au CME (dates réunions...) par voie postale, courriel ou SMS
- Autorise la Ville de Vienne à prendre, toutes mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident

Fait à ....., le.....

Signature du représentant légal

Autorisation parentale et fiche de candidature (au verso) à transmettre au référent de votre école ou collège avant le 7 novembre 2018